

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance huis clos, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (9)** : M. Didier GUILBAULT, Mme Sandra AUPETIT, M. Jean-Charles CARRÉ, Mme Karine CHARRIER, Mme Catherine DEGRAVE, M. René DAUDIN, M. Marc LETANNEAUX, M. Jean-Marie SERVANT, Mme Mina TRUFFERT.

**Etaient absents représentés (3)** :

M. Roger AUPETIT pouvoir à M. Marc LETANNEAUX  
M. Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à M. Didier GUILBAULT  
Mme Sylvie JAILLOUX pouvoir à Mme Catherine DEGRAVE

**Etaient absents (3)** : M. Patrick FALOURD, Mme Yamina NUNES, M. Hubert TCHEMENIAN,

---

**Mme Sandra AUPETIT a été élue Secrétaire de Séance**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 18 Juin 2020.  
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Attribution de la prime exceptionnelle COVID-19

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

### **1. Modification du projet : Vestiaires Sportifs – 037 210 033/2020 :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes du projet.

CONSIDERANT l'avant-projet de la construction de vestiaires Club House approuvé en conseil municipal le 14 Janvier 2020 par délibération N° 037 210 001/2020,

CONSIDERANT les modifications souhaitées par l'Entente Sportive Saint Benoît et les modifications apportées au projet présenté ce jour,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les modifications suivantes :

- Travée supplémentaire + ouvertures sur l'existant : 20 200 € HT
- Réserve : 7 800 € HT
- Placards : 2 400 € HT
- Cuisine : 6 000 € HT
  
- Complément d'honoraires : 4 000 € HT

**TOTAL : 40 400 € HT**

La partie préau pour 9 000 € HT n'a pas été retenue.

- **Autorise** le Maire :

- à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

	14/01/2020	21/07/2020
Travaux d'aménagements paysagers et accès PMR	42 000 €	
Mise en place des modules vestiaires	135 000 €	
Travaux de stabilisation et de mise aux normes Club house	120 000 €	
<b>Total travaux</b>	<b>297 000 €</b>	<b>333 400 € HT</b>
MO et bureaux divers	41 500 €	45 500 € HT
<b>Total HT</b>	<b>338 500 €</b>	<b>378 900 € HT</b>

Financement	%		
Commune	Plus de 21	72 170	149 170 €
DETR	40	135 400	118 800 €
FDSR	18	60 930	60 930 €
FAFA	(2 dossiers/ 20% max)	40 000	20 000 €
CCCVL	Forfait	30 000	30 000 €
<b>Total</b>		<b>338 500 €</b>	<b>378 900 €</b>

## **2. Commission communale des Impôts Directs – Désignation des Membres – 037 210 034/2020 :**

La Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux, parmi une liste de vingt-quatre contribuables dressée par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, notamment dans son article 1650 précisant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Propose** la liste des contribuables, susceptibles d'être désignés par le directeur départemental des finances publiques, commissaires de la commission communale des impôts directs, comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES
Contribuables domiciliés hors commune :
M. HEGRON Alain 16, rue Rendé 37420 HUISMES
M. BERTHOLLEAU Hubert Le Petit Mareuil JOUE LES TOURS
Contribuables domiciliés dans la commune :
M. LEDOUX Jean 9, route du Châtelier La Germonerie
Mme BUTON AUVRAY Monique 4, route de la Parenterie
M. BUTON Jean-Claude 1, Jaulnay
M. MOUTARDIER Eric 3, La Route

M. POITRENAUD Noël 3, Jaulnay
Mme DEGRAVE Catherine 14, Les Basses Cours
M. THIBAUT Christian 1, Les Forges
M. BENOIST Laurent 23, La Catinerie
M. LISKA Jean-Pierre 3, La Béjauderie
Mme ISRAEL Patricia Beugny

SUPPLEANTS	
Contribuables domiciliés hors commune :	
M. BARANGER Michel 2, route de Langeais AZAY LE RIDEAU	
M. AVRIL Gabriel La Moye 86200 CEAX EN LOUDUN	
Contribuables domiciliés dans la commune :	
M. CARRE Jean-Charles 29, La Catinerie	
Mme COUHERT Ginette 27, La Catinerie	
M. PACHET René 2, La Grange	
Mme COILLIER Chantal 8, Les Basses Cours	
M. CARRE Jean-Paul 6, Le Brosseau	
M. BENOIST Thierry 6, route des Hautes Cours	
M. TREMBLOT DE LA CROIX Hervé 1, Abbaye de Turpenay	
Mme BERTHOMIER Anne 19, route des Hautes Cours La Balonnière	
M. GUERIN Michel 3, Les Basses Cours	
M. MOUTARDIER Jean-Michel 1, La Route	

### **3. Attribution de la prime exceptionnelle COVID-19 – 037 210 035/2020 :**

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de SAINT BENOIT LA FORET afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit d'agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, le montant de cette prime est plafonné à 1 000 €,

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- les modalités de versement,
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,  
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### 4. Questions diverses :

- CCCVL : Désignations des conseillers par rapport aux commissions qui seront constituées au sein de la CC CVL,
- Pour information :
- RPI : Mme BUSSEREAU Sophie, Conseillère municipale de RIVARENNES a été élue présidente du RPI lors du Conseil d'administration du 13 Juillet,
- Des échanges concernant le cambriolage récent de la maison des associations et les actes de vandalisme sur les bâtiments communaux conduisent le conseil municipal à envisager la vidéo surveillance. Ce point sera évoqué en commission générale.
- Mme DEGRAVE Catherine a évoqué le problème des déchets à la Pomardière, en cette saison estivale et par le manque de civisme de certaines personnes, une demande particulière doit être apportée par les agents du service technique,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 20.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 22 Juillet 2020

La Secrétaire de séance,  
**Sandra AUPETIT**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**